

# GAZETTE DE L'INDUSTRIE

## ET DU COMMERCE

Paraissant le Dimanche

**ABONNEMENTS :**

|               |        |           |             |
|---------------|--------|-----------|-------------|
|               | UN AN. | SIX MOIS. | TROIS MOIS. |
| PARIS.        | 47 fr. | 10 fr.    | 6 fr.       |
| DÉPARTEMENTS. | 47     | 10        | 6           |
| ÉTRANGER.     | 19     | 12        | 6           |

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois.



**ANNONCES :**

|                                       |                   |
|---------------------------------------|-------------------|
| Une Annonce.....                      | 1 fr. 50 la ligne |
| Quatre Annonces dans le mois.....     | 75                |
| Insertions, justification de 3 c..... | 2                 |

Les Annonces sont composées sur quatre colonnes et calculées sur le caractère de six points.

La Direction de la GAZETTE DE L'INDUSTRIE renseigne gratuitement ses Abonnés sur la valeur et la situation de toutes les entreprises par actions. Elle les représente sans frais aux Assemblées d'Actionnaires et de Créanciers, et se charge de recevoir et de faire parvenir tous intérêts et dividendes échus, d'opérer pour leur compte les versements exigibles, et enfin de la négociation, vente ou chat d'Actions, ect. S'adresser, franco, pour tout ce qui concerne l'Administration ou la Rédaction, au Directeur de la GAZETTE DE L'INDUSTRIE, rue Feydeau, 26.

**SOMMAIRE.**

Chronique. — Bourse de la semaine — Variation des principales valeurs. — Banque d'Angleterre : bilan hebdomadaire. — Actes officiels. — Banque de France. — Nouvelle loi postale. — Comptoir Bonnard. — Assurances : Caisse paternelle; Associations mutuelles sur la vie. — Chemins de fer. Recettes des chemins de fer. — Chronique des chemins de fer. — Faits divers. — Petit courrier de l'industrie. — Bulletin commercial. — Répertoire de renseignements. — Avis divers.

**CHRONIQUE.**

Samedi 16 juillet 1859.

Au moment où l'on s'y attendait le moins, la nouvelle de la paix, conclue entre l'Empereur des Français et l'Empereur d'Autriche, est arrivée à Paris. Ainsi en moins de huit jours, deux grands événements ont eu lieu : un armistice et un traité de paix.

Il appartient tout au plus aux journaux politiques de rechercher les conséquences d'un traité dont les bases seulement sont connues et qui, au premier abord, n'a pas été sans causer quelque surprise, mais nous devons constater qu'abstraction faite des idées et des sentiments qu'avait fait naître l'initiative de la France en faveur de l'indépendance italienne, la paix a été accueillie avec une satisfaction générale. La Bourse, notamment, a exprimé son contentement par une hausse considérable et qui eût été peut-être plus marquée encore, si la solution pacifique avait pu être obtenue sans dérogation au programme que les journaux quotidiens ont rappelé si souvent et commenté quelquefois avec tant d'imprudence.

Néanmoins la presse française et étrangère se montre généralement sympathique à la transaction des deux empereurs. Quant aux gouvernements étrangers, il y a tout lieu de croire qu'aucun d'eux n'aura d'objections à faire sur un traité qui ne détruit rien à l'équilibre européen et qui écarte tout motif ou tout prétexte de complications nouvelles; seuls, les Italiens ne voient pas toutes leurs espérances se réaliser, mais ils sauront se contenter de la part qui leur est faite et en profiter pour progresser dans l'ordre et la liberté.

La guerre est donc finie, à moins complications improbables, et bientôt on ne s'en souviendra plus que pour se rappeler l'héroïque courage des soldats de la France et l'extrême modération de notre gouvernement.

Le bilan de la Banque de France, arrêté au 14 juillet, que nos lecteurs trouveront plus loin, ne présente aucune amélioration réelle sur le précédent. Si l'encaisse est toujours considérable, ce qui est loin d'être un indice de la bonne situation des affaires, par contre, le mouvement des portefeuilles accuse toujours la restriction des transactions commerciales. On comprend, en examinant les chiffres de ce bilan, que les opérations du commerce ont subi gravement l'influence de la guerre. Maintenant qu'une nouvelle ère de paix semble assurée, il est vraisemblable que le bilan du mois prochain attestera une reprise sensible des affaires.

L'encaisse est en diminution sur le mois précédent de 14 millions 1/2. Le portefeuille est également en diminution : de 533 millions il est descendu à 532 millions. Les avances sur rentes ont diminué d'environ 2 millions; celles sur chemins de fer, de 3 millions. Le compte courant du Trésor, qui s'élevait à 204 millions le 9 juin dernier, est descendu à 176 millions; les comptes courants particuliers s'élevaient à 285 millions contre 338 millions le mois dernier.

Ainsi il est constant, d'après ces chiffres, que le mouvement commercial n'a pas augmenté, tandis qu'on remarque des retraits de dépôt, tant par le Trésor que par les particuliers, qui forment un total assez considérable.

Quant à la circulation des billets, elle est en augmentation de 64 millions sur le mois précédent.

L'ensemble de ce bilan n'est donc pas bon au point de vue de la vivacité des affaires; mais il prouve que les ressources financières seront au niveau des besoins, dès que les transactions se sentiront assez tranquillisées sur l'avenir, cela ne peut tarder. Un encaisse de 560 millions et une circulation de billets, qui n'atteint pas 734 millions, permettra sans inconvénient de subvenir à toutes les nécessités commerciales, dès que les affaires seront prêtes à reprendre leur mouvement normal.

Du reste, si le bilan du 14 juillet est moins favorable que le précédent, il est bien meilleur que ceux des mois d'avril et de mai, et c'est une constatation utile à faire aujourd'hui que la guerre est terminée.

Le *Moniteur* publie cette semaine le tableau comparatif des impôts et revenus indirects pendant le premier semestre des années 1857, 1858 et 1859.

Comparés aux produits des impôts en 1857, les produits du premier semestre de 1859 sont en augmentation d'environ 7 millions 1/2, mais ils sont inférieurs à ceux de 1858 de près de 6 millions 1/2. Cette diminution est du reste très-moderée avec une situation semblable à celle que nous avaient faite les événements.

Ce tableau des produits de l'impôt indirect est accompagné de la situation des recouvrements directs opérés pendant le premier semestre de 1859. Sur le montant des cotes, qui est de 473,020 000 fr., il a déjà été encaissé 236,526,000 fr., soit plus des 6 douzièmes de l'année, puisque 5 douzièmes seulement étaient exigibles. Comparés aux recouvrements de l'année 1858, on trouve une augmentation qui ne laisse pas que d'être assez sensible. Il en est de même des frais de poursuite, qui ne sont en 1859 que de 76 c. pour 1000, contre 89 c. pour 1000 en 1858. Mais l'année dernière on était sous le coup d'une double crise financière et commerciale, qui rendait plus difficile, que la guerre même, l'acquiescement des engagements vis-à-vis du fisc.

Notre colonie algérienne a toujours été l'objet de la vive sollicitude de notre gouvernement; à chaque instant, une mesure nouvelle vient témoigner de l'intérêt que porte la métropole au développement de sa colonie la plus proche. Nous trouvons encore dans le *Moniteur* de cette semaine la note suivante, qui fait connaître l'établissement d'un contrôle financier et administratif institué au ministère de l'Algérie et des colonies :

« Un arrêté ministériel du 25 juin dernier institue au ministère de l'Algérie et des colonies un service de contrôle administratif et financier.

« Ce service est chargé d'examiner et de viser toute proposition des directions de l'administration centrale qui entraîne une dépense.

« Le visa du contrôle est apposé sur une pièce donnée au ministre la garantie que l'affaire a subi un examen contradictoire entre le service compétent et le service plus spécialement institué pour veiller à l'observation des règlements. Ce visa doit être apposé dans les vingt quatre heures de la remise du dossier à examiner; le contrôle laisse d'ailleurs au service qu'il vérifie leur initiative comme leur responsabilité; et, s'il entoure d'une garantie nouvelle les affaires financières ou contentieuses, il n'en peut jamais retarder l'expédition.

« Organisé comme il l'est au ministère de l'Algérie et des colonies, par l'arrêté du 25 juin, le contrôle ne comporte pas d'écritures nombreuses ni

compliquées, et n'a nécessité aucune dépense nouvelle de personnel. Ce service a été placé sous les ordres de M. le conseiller d'Etat chargé de la direction des finances. »

A. Castillon

Voici le texte des documents officiels relatifs au rétablissement de la paix :

**L'EMPEREUR A L'IMPÉRATRICE.**

Valeggio, 11 juillet 1859.

La paix est signée entre l'empereur d'Autriche et moi.

Les bases sont :  
Confédération italienne sous la présidence honoraire du pape.

L'empereur d'Autriche cède ses droits sur la Lombardie à l'Empereur des Français, qui les remet au roi de Sardaigne.

L'empereur d'Autriche conserve la Vénétie, mais elle fait partie intégrante de la Confédération italienne.

Amnistie générale.

**PROCLAMATION.**

« Soldats !

« Les bases de la paix sont arrêtées avec l'empereur d'Autriche, le but principal de la guerre est atteint, l'Italie va devenir pour la première fois une nation. Une Confédération de tous les Etats de l'Italie, sous la présidence honoraire du Saint-Père, réunira en un faisceau les membres d'une même famille : la Vénétie reste, il est vrai, sous le sceptre de l'Autriche : elle sera néanmoins une province italienne faisant partie de la Confédération.

« La réunion de la Lombardie au Piémont nous crée de ce côté des Alpes un allié puissant qui nous devra son indépendance; les gouvernements restés en dehors du mouvement, ou rappelés dans leurs possessions, comprendront la nécessité des réformes salutaires. Une amnistie générale fera disparaître les traces des discordes civiles. L'Italie, désormais maîtresse de ses destinées, n'aura plus qu'à s'en prendre à elle-même si elle ne progresse pas régulièrement dans l'ordre et la liberté.

« Vous allez bientôt retourner en France, la patrie reconnaissante accueillera avec transport ces soldats qui ont porté si haut la gloire de nos armes à Montebello, à Palestro, à Turbigo, à Magenta, à Marignan et à Solferino; qui, en deux mois, ont affranchi le Piémont et la Lombardie, et ne se sont arrêtés que parce que la lutte allait prendre des proportions qui n'étaient plus en rapport avec les intérêts que la France avait dans cette guerre formidable.

« Soyez donc fiers de vos succès, fiers des résultats obtenus, fiers surtout d'être les enfants bien aimés de cette France qui sera toujours la grande nation, tant qu'elle aura un cœur pour comprendre les nobles causes et des hommes comme vous pour les défendre.

« Au quartier impérial de Valeggio, le 12 juillet 1859.

» NAPOLÉON. »

**Bourse de la semaine.**

Paris, 16 juillet 1859.

Les tendances de la Bourse sont entièrement modifiées depuis la conclusion de la paix. La spéculation rêve hausse et croit autant à sa durée qu'à son intensité, parce qu'elle ne se rend aucun compte des complications que prévoient encore les hommes politiques. Pour le spéculateur, l'avenir est dégagé de toutes difficultés, et il ne lui faut que cette conviction plus instinctive que raisonnée pour le faire agir dans le sens du mouvement ascensionnel. Le comptant, toutefois, est moins entraîné et aux cours actuels il fait une résistance qui ne cédera qu'après une ou deux semaines de fermeté. Il cédera donc à l'impulsion si la spéculation elle-même ne prend pas pour subitement au milieu de ses succès. Du reste, la situation financière et commerciale est tout à fait propre à soutenir la hausse qui s'est produite : l'argent abonde, les épargnes inoccupées cherchent un placement, la reprise des affaires commerciales commence à se manifester, le taux de l'escompte est très-moderé sur toutes

les places, et on croit que d'ici à quelques jours la Banque de France diminuera son escompte comme vient de le faire la Banque d'Angleterre. En résumé, malgré les articles plus ou moins véhéments des journaux anglais à propos de la solution de la question italienne, malgré l'impression que la paix à produite au premier abord, l'opinion est à la hausse, et c'est une raison sérieuse pour qu'elle se maintienne et se développe au moins pendant quelques semaines, si aucun événement grave ne survient immédiatement.

C'est la rente qui a le plus profité du mouvement ascensionnel, et cela se conçoit, puisque c'est le titre qui a été le plus affecté par la baisse. Quant aux chemins, ils ont monté, sans doute, mais pas autant que le 3 0/0, et cela se conçoit encore, puisqu'ils avaient leur plus forte hausse avant le fait qui a motivé l'amélioration du marché de la rente. Aux prix où ils sont, les chemins n'ont plus de hausse à attendre et il serait très-rationnel que le 3 0/0 s'élevât à 72 pendant que les actions baisseraient.

Sous l'heureuse influence de la paix, toutes les places se sont du reste retournées. La Bourse de Londres est à la hausse, celles de Vienne, de Berlin, de Francfort, d'Amsterdam, de Bruxelles également. Partout la paix a été le signal et le levier d'une hausse générale.

Dans ces circonstances est survenue la liquidation de quinzaine : elle s'est faite à des cours très-élevés, tant à cause des demandes de titres que des nombreuses exécutions de vendeurs.

Voici les cours de compensation pour la liquidation du 15 juillet :

Crédit mobilier 835; — Comptoir d'escompte 690; — Crédit foncier 655; — Orléans 1,355; — Nord anciennes 935. — Nord nouvelles 820; — Lyon 870; — Est 650; — Midi 530; — Genève 530; — Ouest 550; — Béziers 150; — Dauphiné 510; — Ardennes anciennes 445; — Ardennes nouvelles 490; — Autrichiens 575; — Romains 390; — Saragosse 455; — Victor-Emmanuel 430; — Russes 505.

RENTE. — Le 3 0/0 a fait de 67 75 à 70 et ferme à 68 85 en hausse de 85 c. sur samedi dernier. — Le 4 1/2 s'est tenu de 95 50 à 96 50.

La Banque de France, qui s'est tenue toute la semaine à 2,850, ferme samedi à 2,925, en hausse de 75 fr.; le Crédit mobilier, après avoir fait 865, retombe à 800 et clot la semaine à 837 50, en hausse de 37 50 sur la précédente période hebdomadaire; le Crédit foncier fait de 660 à 655; le Comptoir d'escompte se tient à 700.

CHEMINS DE FER. — Les actions de chemins de fer jouissent toutes d'une fermeté extraordinaire, même celle du Béziers dont la valeur est depuis longtemps connue : ces titres-fiches sont tenus encore à 167 50, par la puissance du découvert, bien qu'ils soient dépourvus de toute valeur; l'Orléans a fait de 1,345 à 1,375; le Lyon de 850 à 875; le Nord (ancien) de 930 à 945; le Nord (nouveau) de 820 à 825; l'Ouest de 545 à 560; l'Est de 650 à 660; le Midi de 540 à 530; le Lyon à Genève de 525 à 555; le Dauphiné de 515 à 525; les Autrichiens de 557 50 à 585; le Victor-Emmanuel de 417 50 à 430; les Lombards de 550 à 570; le Saragosse de 450 à 460; les Russes sont demandés de 505 à 510; les Romains sont offerts à 390.

VALEURS INDUSTRIELLES. — Ce marché est toujours sans animation : les Omnibus de Paris font 895; le Gaz parisien 770; la Compagnie immobilière (Rivoli) 97 50; — la Caisse Mirès est offerte à 270; le Comptoir Bonnard 41 25; les Ports de Marseille 145; les Docks 160; les Petites-Voitures 28 75; les Omnibus de Londres 37 50.

A. Castillon

**VARIATIONS D'UNE SEMAINE A L'AUTRE**  
DES PRINCIPALES VALEURS.

| NOMS<br>DES VALEURS.                  | SAMEDI     |             | DIFFÉRENCE |
|---------------------------------------|------------|-------------|------------|
|                                       | 9 juillet. | 16 juillet. |            |
| Rente 3 0/0.....                      | 67 50      | 68 60       | 1 10       |
| Rente 4 1/2 0/0.....                  | 96         | 96 50       | 50         |
| Consolidés.....                       | 94 7/8     | 95 4/8      | 5/8        |
| Banque de France.....                 | 2800       | 2925        | 125        |
| Comptoir d'escompte.....              | »          | »           | »          |
| Crédit foncier.....                   | 640        | »           | »          |
| Crédit mobilier.....                  | 800        | 835         | 35         |
| Orléans.....                          | 1360       | 1357 50     | 2 50       |
| Nord.....                             | 945        | 930         | 15         |
| D <sup>e</sup> actions nouvelles..... | 825        | 820         | 5          |



polices totales que pour les polices générales, c'étaient élevés à 255.939 fr. 04 c.

Les polices dont les versements doivent s'opérer par annuités sont au nombre de 1865, savoir :

|                   |              |
|-------------------|--------------|
| Polices totales   | 1,718        |
| Polices générales | 152          |
| <b>Total</b>      | <b>1,865</b> |

Les premières représentent une somme de 4.802.886 66

Les secondes, celle de 259.243 30

**5.062.129 96**

La moyenne de toutes les polices souscrites, en 1858, est de 2.600 68

En 1857, elle avait été de 2.490 38

Cette moyenne tend chaque année à s'accroître : elle suit la progression de la fortune publique, et si l'on cherche quelle est la moyenne de toutes les polices reçues depuis l'existence de la Caisse paternelle, on trouve qu'elle est de 2.016 05.

Examinées au point de vue de leur importance, les 2,006 polices de 1858 se classent ainsi :

|                     |              |
|---------------------|--------------|
| Jusqu'à 100 francs  | 6 polices.   |
| De 101 à 500        | 242          |
| De 501 à 1,000      | 298          |
| De 1,001 à 5,000    | 1,256        |
| De 5,001 à 10,000   | 147          |
| De 10,001 à 20,000  | 44           |
| Au-dessus de 20,000 | 13           |
| <b>Total</b>        | <b>2,006</b> |

La prépondérance du nombre des polices totales sur les polices générales révèle hautement l'appui donné à la Caisse paternelle par les pères de famille ; ce sont eux qui forment principalement sa clientèle. Si, en effet, on recherche les liens qui unissent les assureurs et les assurés, on trouve que sur les 2,006 souscripteurs, 1,777 ont souscrit sur la tête de leurs enfants ; — 58 ont souscrit pour eux-mêmes, — et 171 ont souscrit sur la tête d'un tiers.

Les souscripteurs appartiennent comme toujours à toutes les classes de la société ; et on peut les grouper ainsi, suivant leur position sociale et leur profession :

|                            |              |
|----------------------------|--------------|
| Commerçants et négociants. | 869          |
| Propriétaires.             | 433          |
| Fonctionnaires publics.    | 163          |
| Professions libérales.     | 162          |
| Ouvriers.                  | 407          |
| Employés.                  | 78           |
| Rentiers.                  | 77           |
| Sans profession.           | 61           |
| Militaires.                | 26           |
| Marins.                    | 16           |
| Membres du clergé.         | 9            |
| Domestiques.               | 5            |
| <b>Total</b>               | <b>2,006</b> |

Puisque les pères de familles fournissent le plus grand nombre d'assurances à la Caisse Paternelle, la conséquence naturelle est que les enfants doivent former la grande majorité des assurés ; si, en effet, on examine dans les polices l'âge des assurés, on en voit figurer près de 1,800 de la naissance de dix ans. — Au reste, leur classification relativement à l'âge, se décompose ainsi :

|                              |              |
|------------------------------|--------------|
| Assurés ayant moins de 1 an. | 532          |
| âgés de                      |              |
| 1 à 5 ans                    | 809          |
| 5 à 10 ans                   | 449          |
| 10 à 20 ans                  | 144          |
| 20 à 40 ans                  | 50           |
| 40 à 60 ans                  | 14           |
| au-dessus de 60 ans          | 8            |
| <b>Total</b>                 | <b>2,006</b> |

Au 31 décembre 1858, la situation de la Caisse Paternelle se formule ainsi :

Le 31 décembre 1857, elle possédait 58.935 polices. Représentant une somme de 115,240,119 fr. 03.

En 1858, elle a reçu 2.006

Total 60.941

Représentant en capital une somme de 120,457,034 fr. 95 c.

Toutefois, il convient de défalquer de ces chiffres des associations arrivés à terme, et qui ont été liquidées dans le cours de l'année 1858.

Ces associations se composaient de 3,707 polices, d'une valeur ensemble de 5 051.242 53

Au 31 décembre 1858, la Caisse paternelle reste donc posséder :

57.234 polices, s'élevant au chiffre de 115.405.792 42

Si on veut se rendre compte des opérations faites par la Caisse paternelle depuis son origine jusqu'au 31 décembre 1858, et si aux 57,234 polices en cours d'exercice, on ajoute les polices liquidées dont le nombre total est de 30.460 960 23

29.344 ayant une valeur de 145.866.572 65

86,578 représentant,

ENCAISSEMENTS.

Au commencement de ce rapport, nous vous disions, messieurs, que les encaissements étaient la pierre de touche des opérations sérieuses et de la véritable situation des Compagnies tintinières ; en effet, ils sont la preuve que les souscriptions ne sont pas de vains engagements, et que les souscripteurs ont eu réellement l'intention et la possibilité de les remplir.

Sous ce rapport, l'exposé que nous avons à vous faire sera complètement satisfaisant.

Les encaissements de 1858 se sont élevés à la somme de 6.541.422 38

En 1857, ils n'avaient été que de 6.362.999 09

A la somme de 6,541,422 fr. 38 c., il convient d'ajouter celle de 6.708 43

restant en caisse au 31 décembre 1857, et il en résulte que la somme totale à convertir en rentes sur l'Etat, dans le cours de l'année 1858, a été de 6.548.430 81

Nous mettons sous vos yeux les diverses origines de la somme de 6,541,422 fr. 38 c., encaissée en 1858.

Cette somme provenait :

|   |                     |
|---|---------------------|
| 1° Des souscriptions faites au comptant | 322.700 31          |
| 2° Des souscriptions par annuités       | 3.982.269 12        |
| 3° Supplément de retard                 | 57.856 95           |
| 4° Arrérage de rentes                   | 2.178.596 »         |
| <b>Total</b>                            | <b>6.541.422 38</b> |

L'encaissement de ces sommes avait été opéré de la manière suivante :

|   |                     |
|---|---------------------|
| 1° Par les receveurs généraux           | 771.692 88          |
| 2° Par les sous-directeurs              | 2.818.840 78        |
| 3° Par la caisse, en mandats en espèces | 772.292 77          |
| par arrérages de rentes                 | 2.178.596 »         |
| <b>Total</b>                            | <b>6.541.422 38</b> |

Cette somme de 6,541,422 fr. 38 c. y compris le reliquat de 1857 (6,708 fr. 43 c.) a été convertie en rente sur l'Etat et portée au compte des diverses associations dans les proportions qui étaient afférentes à chacune d'elles.

En conséquence, il a été acheté une masse de rentes dont l'importance s'est élevée à 304,778 fr.; ces rentes se subdivisent ainsi suivant leur nature :

|   |                     |
|---|---------------------|
| 249,112 fr. de rente, 4 1/2 p. 100, ayant coûté                     | 5.267.026 85        |
| 55,666 fr. de rentes, 3 p. 100, ayant coûté                         | 1.270.071 65        |
| Au 31 décembre 1858, il restait en caisse une somme non employée de | 11.032 31           |
| <b>Total égal à la somme générale des encaissements</b>             | <b>6.548.130 81</b> |

Le cours moyen des rentes achetées en 1858 a été

|                   |       |
|-------------------|-------|
| Pour le 4 1/2 0/0 | 95 43 |
| Pour le 3 0/0     | 68 43 |

En 1857, ce cours moyen avait été de 92 fr. 83 c. pour le 4 1/2.

68 76 pour le 3 0/0.

En se rapportant au compte rendu des opérations de l'année dernière (exercice 1857), il reste établi qu'au 31 décembre 1857, la Caisse Paternelle possédait 2,147,922 fr. de rentes 4 1/2 et 3 0/0.

Si on y ajoute 304,778 fr. de rentes acquises dans le cours de l'année 1858, la Compagnie devrait posséder au 31 décembre 1858 2,452,700 fr. de rente.

Mais il faut tenir compte des associations qui ont été liquidées pendant l'exercice 1858, — nous avons vu plus haut quelle était l'importance de cette liquidation, — les associations liquidées se composaient de 3,707 polices et dont le chiffre en capital se montait à 5,051,242 fr. 53 c.

En encaissements à 221,098

Ces rentes distribuées entre les divers ayants-droits ont donc cessé d'exister dans la caisse de la Compagnie, et leur répartition est venue amoindrir d'autant le total des rentes appartenant aux différentes associations, lequel au lieu d'être de 2,452,700 diminuait de 221,098

Ne se trouve plus être, au 31 décembre 1858, que de 2,231,602

Comme à la fin de l'exercice 1857 la masse de rentes possédées par la Compagnie n'était que de 2,147,922 fr., il s'ensuit une augmentation sur l'exercice précédent de 83,680 fr. de rente.

Les 2,231,602 fr. de rentes appartenant à la Compagnie au 31 décembre 1858, se répartissent de la manière suivante :

|                         |                  |
|-------------------------|------------------|
| Rentes 4 1/2 pour cent, | 2,078,329        |
| Rentes 3 pour cent,     | 153,273          |
| <b>Total</b>            | <b>2,231,602</b> |

La situation de la Caisse Paternelle au moment de la clôture de l'exercice 1858, se résume donc ainsi :

2,231,602 fr. de rentes ayant coûté, 48,685,686 f. 74 c.

Ces chiffres ont une éloquence qui ressort de leur importance même : ils attestent combien est considérable la clientèle qui s'est formée autour de la Compagnie, et la confiance qu'elle inspire aux pères de familles ; le passé est pour nous tous une garantie de l'avenir, et nous avons l'assurance fondée que la Direction, par son intelligence, sa loyauté et la persévérance de ses efforts, saura maintenir notre Association au premier rang parmi les Sociétés tintinières.

Après la lecture de ce Rapport, personne n'ayant demandé la parole, M. le Président annonce qu'il va être procédé, par scrutin de liste, au remplacement des Membres du Conseil de surveillance dont les fonctions sont expirées.

Il résulte du dépouillement du scrutin que MM. Gourdin, Lefebvre de Saint-Maur, Vallet et Armet de Lisle, membres sortants, ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été réélus, et que M. Brazier a été nommé en remplacement de D. Boinvillers, démissionnaire. En conséquence, M. le Président les proclame membres du Conseil de surveillance.

La séance est levée à neuf heures du soir.

CHEMINS DE FER.

Recettes des Chemins de fer.

(27<sup>me</sup> SEMAINE DE 1859.)

Les recettes sont encore faibles cette semaine, et il y a lieu de craindre qu'à mesure qu'on avancera dans l'exercice courant la comparaison avec l'année 1858 soit moins avantageuse qu'elle ne l'a été jusqu'à présent.

Comparées aux produits de la semaine précédente, les recettes de la 27<sup>e</sup> semaine accusent les différences suivantes :

AUGMENTATIONS : Genève, 13,082; Dauphiné, 7,416; Ardennes, 459.

DIMINUTIONS : Lyon, 74,590; Ouest, 43,240; le Midi, 36,757; l'Est, 22,885; l'Orléans, 21,651; le Nord, 12,005; le Bessèges, 2,110.

Les recettes des chemins de fer étrangers sont généralement bonnes. Il y a augmentation de 48,559 fr. sur le Victor-Emmanuel; de 19,277 fl. sur les Autrichiens; de 2,722 sur l'Ouest-Suisse. Il y a diminution de 28,364 sur le Sud de l'Autriche; de 8,350 sur le Saragosse.

La comparaison avec 1858 est toujours avantageuse pour l'exercice courant; cependant les augmentations tendent à s'effacer.

|                      | Augment. brute. | Augment. kilométr. |
|----------------------|-----------------|--------------------|
| Lyon .....           | 475,530         | 27,65              |
| Sud. Aut. Lomb. .... | 469,394         | 45,67              |
| Autrichiens .....    | 151,356 fl.     | 37,82              |
| Sardegne .....       | 400,273         | 98,00              |
| Ouest .....          | 99,770          | »                  |
| Midi .....           | 52,843          | 17,07              |
| Genève .....         | 49,649          | 45,64              |
| Saragosse .....      | 43,225          | 21,00              |
| Orléans .....        | 32,082          | »                  |
| Ardennes .....       | 29,757          | 16,06              |
| Nord .....           | 19,317          | »                  |
| Dauphiné .....       | 15,872          | 41,32              |
| Bourbonnais .....    | 13,163          | 0,81               |
| Est .....            | 7,494           | »                  |
| Ouest-Suisse .....   | 5,822           | 21,00              |
| Bessèges .....       | 3,665           | 20,32              |

  

|               | Diminut. brute. | Diminut. kilométr. |
|---------------|-----------------|--------------------|
| Nord .....    | »               | 8,77               |
| Ouest .....   | »               | 4,75               |
| Orléans ..... | »               | 4,34               |
| Est .....     | »               | 2,40               |

AUGMENTATION BRUTE EN 1859.

|                   |            |                    |           |
|-------------------|------------|--------------------|-----------|
| Lyon .....        | 12,867,337 | Genève .....       | 1,115,145 |
| Lombards .....    | 11,870,357 | Sardegne .....     | 1,100,473 |
| Orléans .....     | 4,208,982  | Ardennes .....     | 1,006,980 |
| Ouest .....       | 3,632,998  | Bourbonnais .....  | 869,543   |
| Midi .....        | 3,552,723  | Dauphiné .....     | 652,978   |
| Est .....         | 3,258,211  | Ouest-Suisse ..... | 289,449   |
| Nord .....        | 1,356,297  | Bessèges .....     | 196,853   |
| Autrichiens ..... | 11,314,643 |                    |           |

Chronique des chemins de fer.

EST. — Les travaux d'établissement du chemin de fer de Vincennes se poursuivent avec activité. On s'occupe en ce moment à poser les traverses en fer du pont qui doit traverser la rue Moreau.

OUEST. — Les travaux de la voie qui doit relier Saint-Lô à la ligne principale de Paris à Cherbourg sont à peu près terminés entre la soudure de l'embranchement et l'usine des fours à chaux de M. Mosselman, à la Roque-Genest. — Le pont que la Compagnie doit construire sur le canal qui sert à l'exploitation de ces fours à chaux est aujourd'hui l'objet d'une grande activité, et la nature du terrain sur lequel il doit être fondé lui donne une importance assez grande sous le rapport de la main-d'œuvre. On bat les nombreux pieux, sur lesquels il doit être assis, et ce travail terminé, il ne restera plus qu'à relier quelques-unes des tranchées qui se trouvent comprises entre ce point et le pont de la Vire, au hameau de la Buissonnière. — Ce pont est arrivé à la naissance des voûtes ; il reste encore beaucoup à y faire, mais c'est un travail qui marchera rapidement. — Il reste bien encore des talus à régler ; cet accessoire n'est que secondaire, et la circulation de la voie n'a pas besoin d'attendre son exécution. — Tous les autres travaux d'art, tels que ponts par-dessus, ponts par dessous, ponceaux et aqueducs, sont terminés.

Le demi-ballast, ainsi que la voie définitive, sont posés sur différents points dans des longueurs importantes, et si nous sommes bien informés, on doit prochainement approvisionner les boîtes de construction des gares. Enfin, il serait question de livrer l'embranchement à la circulation dans le courant du mois d'octobre prochain.

ARDENNES. — Dans le rapport que le conseil d'administration du chemin de fer des Ardennes vient d'adresser à ses actionnaires, on remarque, à propos de la ligne de Reims à Soissons, que presque tous les plans en sont adoptés, et qu'il a été passé, pour son exécution, des marchés par voie d'adjudication à des conditions très-favorables. Cette ligne d'ailleurs sera peu coûteuse, car elle n'exige aucun ouvrage d'art un peu considérable. Nous réglerons la conduite de nos travaux sur cette section, dit le rapport, de manière à l'ouvrir le même jour où la compagnie du Nord ouvrira le chemin de Paris à Soissons, qui doit être notre plus court, et par conséquent notre principal raccourciement avec la capitale. Ce sera probablement dans le courant de l'année 1861.

NORD. — D'après le Journal de l'Aisne, qui se dit bien informé, le projet de pousser le chemin de fer de Soissons à Laon et à la frontière belge n'est point abandonné. On sait que la Société des glaces de Saint-Gobain a fait à la Compagnie du Nord re-

mise de son chemin de Saint-Gobain à Chauny. Il paraît qu'en ce moment même la Compagnie du Nord fait étudier un projet de raccord entre le chemin de Saint-Gobain, qui va être bientôt terminé, et le futur chemin de Paris à la frontière belge par Soissons et Laon. Le chemin de Saint-Gobain traverse la forêt basse de Coucy aux environs de Barizis, avant d'arriver sur le territoire de Sinceny. C'est au rond-point d'Orléans et à la rencontre des routes de Servais, Rouy, Sinceny, Pierremande, Champs et Folembry que la voie qu'on étudie en ce moment se ressoudrait au chemin de fer de Saint-Gobain à Chauny. La voie laisserait Folembry à gauche, Champs à droite, se tiendrait constamment sur la rive droite de l'Ailette, tournerait autour de la montagne de Coucy laissée à gauche, traverserait la route de Soissons à Valseuren, sur le territoire d'Auffrique-et-Nogent, et, suivant toujours la rivière, viendrait toucher, à Vauxaillon (canton d'Anizy), la future route de Soissons à Laon, dont le tracé paraîtrait donc préférer la vallée de l'Ailette à la direction par Vailly.

Le tracé du chemin de fer de Reims à la ligne de Paris à Soissons, est fixé définitivement par les vallées de la Vesle et de l'Aisne.

Conformément à l'avis de la commission mixte des travaux publics approuvé par le ministre de la guerre, le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics a donné, le 30 mai, son approbation au projet ou tracé qui, à partir de Fismes, traverse le faubourg de cette ville, se maintient sur la rive gauche de la Vesle sur un parcours d'environ 1200 mètres, franchit la rivière, passe sur la route impériale n° 31, contourne au sud du village de Bazoches, repasse sur la rive gauche de la Vesle, à 1300 mètres environ de l'embouchure du Muzou, touche au sud de la ville de Braine, traverse à niveau la route impériale n° 34, à l'entrée de cette ville, longe ensuite cette route jusqu'aux environs de Sermoise, se maintient entre la route et la rivière d'Aisne, de Sermoise à Venizel, coupe le contrefort de Villeneuve, traverse encore à niveau la route impériale, et se concorde dans la plaine d'Orcamp avec le tracé étudié par la Compagnie du Nord sur des terrains situés dans la troisième zone de défense de la place de Soissons.

FAITS DIVERS.

CAISSE D'ÉPARGNE de Paris. — Versements reçus par la Caisse d'épargne de Paris, les dimanche 10 et lundi 11 juillet, de 4,848 déposants, dont 521 nouveaux, 467,490 fr.

Remboursements effectués la semaine dernière, à 1,738 déposants, dont 506 soldés, 363,946 fr. 26 c.

Rentes achetées à la demande des déposants, pendant la même semaine, pour un capital de 49,415 fr. 35 c.

CAISSE DES RETRAITES. — La Caisse de retraites pour la vieillesse a reçu du 27 juin au 10 juillet 1859, 2,045 versements, s'élevant à la somme de 134,975 fr. 33 c.

Elle a ouvert 287 comptes nouveaux.

Il a été acheté, pendant la même période, 19,000 fr. de rente 3 0/0 ayant coûté 403,733 fr. 38 c.

Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. — Les expériences publiques du concours général de moissonneuses, instituées par S. Exc. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, auront lieu sur le domaine impérial de Fouilleuse, près Saint-Cloud (chemin de fer de Versailles, rive droite), le jeudi 21 juillet courant, à partir de neuf heures du matin. Le droit d'entrée est fixé à 2 fr. par personne, perçus en faveur des blessés de l'armée d'Italie.

Aux termes d'un arrêté de M. le ministre de l'Algérie et des colonies, trois bureaux de garantie ont été créés à Alger, Oran et Constantine.

Ces bureaux, qui viennent d'être ouverts, sont chargés de l'examen du titre des ouvrages d'or et d'argent, de la surveillance des établissements dans lesquels se confectionnent ou se vendent ces ouvrages, de la perception du droit de garantie, enfin de l'application des poinçons légaux.

Des agents provenant de l'administration de la garantie de Paris sont placés en Algérie à la tête de ces bureaux. Ainsi disparaît le service confié depuis 1832 aux agents indigènes, dont les procédés de vérification étaient nécessairement imparfaits.

Le ministre de la marine vient d'adresser une circulaire aux consuls généraux et aux consuls de France; par laquelle il leur rappelle que l'article 270 du Code de commerce interdit aux capitaines de congédier leurs matelots en pays étranger, et que l'ordonnance royale du 29 octobre 1833 n'autorise les agents consulaires à débarquer des marins que pour des causes graves, et à en rendre compte au ministre. La circulaire du 17 juin a pour but de mettre un terme aux abus auxquels donnent lieu les débarquements de marins en pays étranger, par suite d'un simple accord entre eux et leurs capitaines, et invite les consuls à ne pas leur payer la totalité des gages acquis.

D'après les rapports présentés à la chambre des communes dans la séance du 2 juillet, nous apprenons que la valeur déclarée des produits des manufactures britanniques exportés aux Indes en 1858, a monté à 18,283,382 l. sterl.; la valeur des exportations pour la Chine et Hong-Kong à 2,876,447 l. st.